

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-128

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 15**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : COMMUNE DE DOUSSARD - ROUTE DE MARCEAU - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21005 AVEC L'ENTREPRISE HTB SERVICES**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 21005 en date du 10 mai 2021, le SYANE a confié à l'entreprise HTB SERVICES la réalisation de travaux génie électrique de construction du réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public sur la route de Marceau dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, suite à la mise en souterrain d'une partie du réseau d'éclairage public, il s'avère nécessaire de séparer l'alimentation électrique du réseau d'éclairage public de celle du réseau de distribution public d'électricité pour mettre en conformité les installations existantes restant en aérien.

Le montant initial du marché s'élève à 39.815,00 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 3.425,00 € HT, soit une incidence de 8,60 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 7 juillet 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE